



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 07/12/2020

ID : 083-218300036-20201201-DCM2020_098-DE



Délibération N° 2020-098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASA DE FONTIGON POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-032 du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 14 600€.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-069 du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention complémentaire aux associations AERIA et COMITE AMPUS FESTIVITES pour un montant total 5 200€.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-097 du 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'annuler les subventions des associations AERIA et COMITE AMPUS FESTIVITES pour l'année 2020 pour une somme totale de 7 200€ suite à la crise sanitaire du COVID-19.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention de l'association ASA DE FONTIGON pour l'année 2020 afin de réaliser des travaux de modification de l'itinéraire du canal principal à proximité de la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2020
6574	ASA DE FONTIGON	5 000.00 €
	TOTAL	5 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association ASA DE FONTIGON pour un montant de 5 000€,

PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n°2 du budget de la commune exercice 2020 ;

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

